



HAUTE-NORMANDIE

Aval

Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 L'espace périurbain s'étend encore

Le recensement de la population de 2008 a permis d'actualiser le zonage en aires urbaines. Dans sa nouvelle délimitation, la Haute-Normandie est la quatrième région de la France de province pour la part de sa population résidant dans une aire, constituée d'un pôle et le plus souvent d'une couronne. La région est marquée plus fortement que l'ensemble du territoire par le poids de ses grandes aires urbaines. La périurbanisation s'étend, au-delà de la couronne des grands pôles, aux communes multipolarisées des grandes aires. La région compte neuf grandes aires urbaines. Cinq d'entre elles - Rouen, Lillebonne, Pont-Audemer, Evreux et Louviers - voient leur croissance basée sur une nette extension de leur pôle ou de leur couronne. Les quatre autres - Le Havre, Dieppe, Vernon et Eu - voient leur population reculer ou stagner.

Le zonage en aires urbaines permet de rendre compte des territoires d'influence des villes et d'étudier les dynamiques en jeu, en termes d'emplois et de déplacements domicile-travail. Un nouveau zonage basé sur les données du recensement de la population de 2008 vient actualiser la version précédente établie sur la base du recensement de 1999.

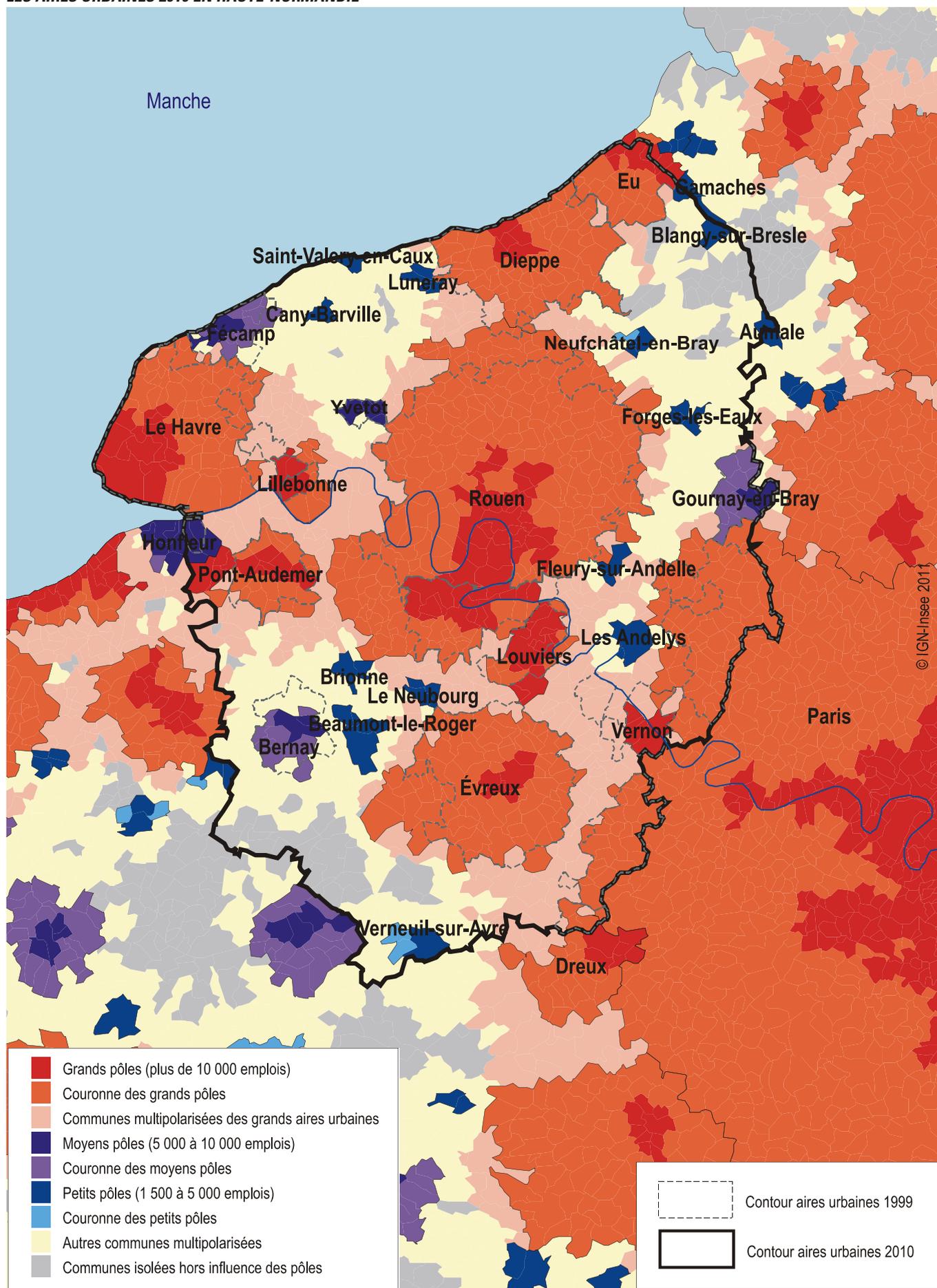
Une aire est un territoire composé d'un pôle et de sa couronne. Le pôle correspond à une agglomération (unité urbaine) offrant au moins 1 500 emplois. Dans la couronne du pôle, les communes ont au moins 40 % de leurs actifs résidents qui travaillent dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. Sont désormais distingués les grands pôles (plus de 10 000 emplois), les moyens pôles (de 5 000 à 10 000) et les petits pôles (de 1 500 à 5 000). Seules les aires basées sur les grands pôles urbains sont qualifiées d'urbaines. D'autres communes, dites multipolarisées, n'entrent pas dans l'aire d'un pôle particulier mais sont sous l'influence de plusieurs pôles. On différencie les communes multipolarisées des grandes aires attirées par au moins

deux grandes aires urbaines, des autres communes multipolarisées. Et au final, les communes non intégrées dans un des espaces précédents sont dites communes isolées hors influence des pôles.

Huit personnes sur dix résident dans une aire

En 2008, sur les 1,8 million d'habitants de la région Haute-Normandie, près de 1,5 million résident dans une aire soit 82 % de la population. Seules trois régions de province ont une part plus importante de leur population vivant dans une aire : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes. Les aires de la région couvrent d'ailleurs une part relativement importante du territoire (54 % contre 43 % pour la France de province). La Haute-Normandie est en effet, derrière le Nord-Pas-de-Calais et l'Alsace, la région où la part de la superficie de l'espace des aires est la plus importante. En ajoutant la population des communes multipolarisées, 99 % de la population haut-normande vit sous l'influence des villes contre 94 % des habitants de la France de province.

LES AIRES URBAINES 2010 EN HAUTE-NORMANDIE



© IGN-Insee 2011

Le zonage en aires urbaines 2010

Le zonage en aires urbaines 2010 a pour objectif d'avoir une vision des aires d'influences des villes (au sens des agglomérations ou unités urbaines) sur le territoire. Ce nouveau zonage est basé sur les données du recensement de population 2008 et plus particulièrement l'emploi et les déplacements domicile-travail.

La méthode d'élaboration de ce nouveau zonage consiste dans un premier temps à retenir les unités urbaines de plus de 1 500 emplois qualifiées de pôles. Parmi ceux-ci, on distingue les grands pôles urbains (unités urbaines de plus de 10 000 emplois), les moyens pôles (unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois) et les petits pôles (unités urbaines de 1 500 à 5 000 emplois).

La seconde étape consiste à définir les couronnes des grands pôles urbains, c'est à dire l'ensemble des communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle ou les communes attirées par celui-ci par un processus itératif.

L'ensemble constitué par un grand pôle urbain et sa couronne est appelé "grande aire urbaine".

Certaines communes ou unités urbaines ne sont pas attirées par une seule aire urbaine, mais par plusieurs. On définit le concept de communes multipolarisées des grandes aires comme les communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

L'ensemble constitué par les couronnes des grands pôles urbains et les communes multipolarisées des grandes aires composent l'espace périurbain.

On définit par ailleurs les couronnes des moyens pôles et des petits pôles de la même manière que les couronnes des grands pôles.

L'ensemble formé par un moyen pôle et sa couronne est appelé "moyenne aire" et l'ensemble formé par un petit pôle et sa couronne "petite aire".

Parmi les communes non présentes dans les grandes, moyennes et petites aires et qui ne sont pas multipolarisées des grandes aires, on détermine les "autres communes multipolarisées" dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans au moins deux aires.

Les communes restantes sont nommées "communes isolées hors influence des pôles"

On dénombre ainsi sur le territoire métropolitain 230 grandes aires urbaines, 126 moyennes aires et 415 petites aires.

La méthode du zonage en aires urbaines est détaillée sur www.insee.fr, rubrique "Définitions et méthodes", "Code officiel géographique, zonages d'études", puis "Aires urbaines".

Principales caractéristiques du zonage en aires urbaines de 2010 en Haute-Normandie

Zonage en aires urbaines de 2010		Nombre de communes en 2008	Surface (km ²)	Densité (hab./ km ²)	Population en 2008	en %	en % France de province	Population en 1999 Zonage constant 2010	Variation annuelle moyenne (en %)	Variation annuelle moyenne (en %) France de province
Espace des grandes aires urbaines	Grandes aires urbaines	714	5 925	230,2	1 363 975	74,7	71,9	1 340 395	0,2	0,7
	Grands pôles (plus de 10 000 emplois)	112	1 138	828,1	942 491	51,6	52,3	952 247	-0,1	0,4
	Couronne des grands pôles	602	4 787	88,1	421 484	23,1	19,6	388 148	0,9	1,4
	Communes multipolarisées des grandes aires	271	2 368	77,3	182 935	10,0	6,4	170 206	0,8	1,1
	Espace périurbain	873	7 155	84,5	604 419	33,1	26,1	558 354	0,9	1,4
Espace des autres aires	Moyennes aires	43	378	188,6	71 257	3,9	4,2	70 669	0,1	0,4
	Moyens pôles (de 5 000 à 10 000 emplois)	14	153	383,1	58 475	3,2	3,5	59 000	-0,1	0,3
	Couronne des moyens pôles	29	225	56,8	12 782	0,7	0,7	11 669	1,0	1,0
	Petites aires	32	350	182,7	63 948	3,5	5,0	65 121	-0,2	0,3
	Petits pôles (de 1 500 à 5 000 emplois)	29	320	196,5	62 985	3,4	4,7	64 228	-0,2	0,2
	Couronne des petits pôles	3	30	32,5	963	0,1	0,3	893	0,8	0,6
Autres communes multipolarisées		307	2 731	44,3	120 926	6,6	6,6	112 107	0,8	0,9
Communes isolées hors influence des pôles		53	566	40,0	22 626	1,2	5,9	21 694	0,5	0,3
Ensemble		1 420	12 317	148,2	1 825 667	100,0	100,0	1 780 192	0,3	0,7

Source : Insee, recensements de la population de 1999 et 2008

Note : les communes haut-normandes sous influence d'une aire urbaine hors région sont comptabilisées.

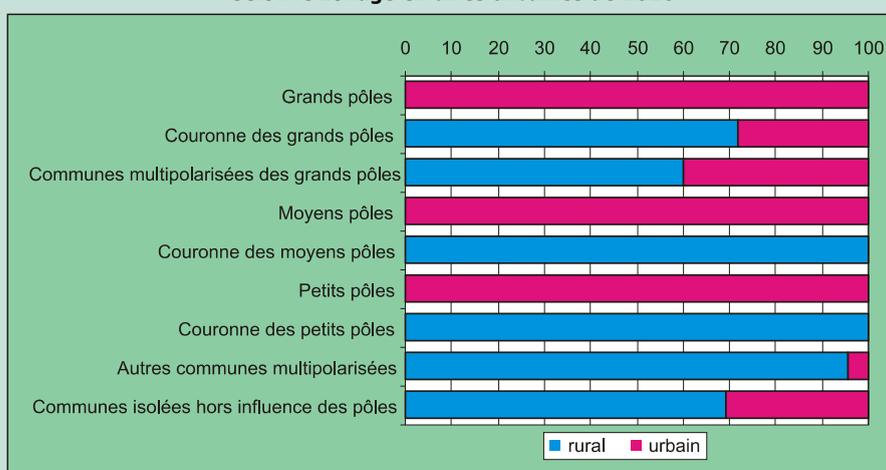
L'imbrication rural / urbain

Dans le précédent zonage en aires urbaines de 1999, l'espace à dominante rurale était défini comme la contrepartie de l'espace à dominante urbaine. Le rapport " Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire " réalisé pour le Conseil national de l'Information Statistique préconisait la réalisation d'un nouveau zonage en aires urbaines devant rendre compte notamment de l'imbrication entre le rural et l'urbain.

Pour ce faire, il a été décidé de croiser les approches morphologique et fonctionnelle des territoires. D'un point de vue " morphologique ", on dispose de deux catégories issues du zonage en unités urbaines basées sur la continuité du bâti : les communes appartenant aux unités urbaines sont qualifiées d'urbaines et les communes hors unités urbaines sont qualifiées de rurales. Par ailleurs, on dispose des catégories du zonage en aires urbaines 2010 qui permettent d'avoir une approche " fonctionnelle " des territoires à travers l'emploi et les déplacements domicile-travail.

Plus précisément, il s'agit pour chacune des catégories du zonage en aires urbaines de comptabiliser les populations résidant dans une commune rurale ou urbaine au sens du zonage en unités urbaines.

Populations résidant dans une commune rurale ou urbaine de Haute-Normandie selon le zonage en aires urbaines de 2010



Source : Insee, recensement de la population 2008

Unité : %

Note : la notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine sont considérées comme rurales.

D'une part, ce croisement montre que les communes rurales ne sont pas seulement présentes dans la catégorie des " communes isolées hors influence des pôles " mais également dans les couronnes des pôles. D'autre part, la catégorie "communes isolées hors influence des pôles" comprend des communes urbaines. Il s'agit de petites unités urbaines de moins de 1 500 emplois.

Ainsi, en Haute-Normandie, dans la couronne des grands pôles, 72 % de la population vit dans une commune rurale ; cette proportion est même nettement plus élevée que sur l'ensemble de la France hors aire urbaine de Paris (58 %). Dans la région comme sur le reste du territoire, la totalité de la population des communes faisant partie des couronnes des moyens et petits pôles réside dans une commune rurale. Et 69 % de la population des communes isolées hors influence des pôles vit dans une commune rurale pour la Haute-Normandie (contre 85 % pour la France hors aire urbaine de Paris).

Les grandes aires urbaines plus prégnantes

La région comporte 26 aires dont neuf grandes, quatre moyennes et 13 petites. La proportion de grandes aires urbaines est plus élevée sur le territoire haut-normand que sur l'ensemble de la France de province (35 % contre 30 %). Parmi les neuf grandes aires urbaines haut-normandes, cinq sont localisées en Seine-Maritime. Les deux aires les plus peuplées se situent en Seine-Maritime (Rouen et Le Havre), la troisième dans l'Eure (Evreux).

Les grandes aires urbaines rassemblent 75 % de la population haut-normande (contre 72 % pour la France de province) soit près de 1,4 million d'habitants : 920 000 résident dans le pôle et 420 000 dans la couronne. Les couronnes des grands pôles concentrent une part plus importante de la population en Haute-Normandie que sur le territoire national (31 % contre 27 %). Les disparités sont cependant importantes entre les deux extrêmes : dans l'aire urbaine de Dieppe, la population est également répartie entre le pôle et sa couronne, alors que dans celle de Vernon, le pôle

concentre la quasi-totalité de la population.

La superficie des grandes aires représente près de la moitié du territoire (un peu plus d'un tiers pour la France de province), ce qui place la Haute-Normandie en troisième position derrière le Nord-Pas-de-Calais et l'Alsace.

La population haut-normande résidant dans les petites ou moyennes aires représente une part plus faible que sur le territoire national.

La périurbanisation : un phénomène très marqué en Haute-Normandie...

L'influence urbaine ne se limite pas au pôle et à la couronne qui composent une aire urbaine. La multipolarisation, dans le cas des grandes aires urbaines, joue également un rôle prépondérant et fait partie intégrante de l'espace à influence urbaine. Près de 85 % de la population haut-normande réside dans cet espace étendu des grandes aires urbaines : la région apparaît en cinquième position dans le classement des régions de province.

L'étalement urbain autour du pôle témoigne d'une recherche d'une meilleure qualité de vie d'une population qui n'hésite pas à s'éloigner de son lieu de travail. L'espace périurbain permet de rendre compte de ce phénomène : il est défini par l'agrégation des couronnes des grands pôles et des communes multipolarisées des grandes aires urbaines.

Cet espace regroupe un tiers de la population haut-normande contre seulement un quart pour la France de province. Il couvre 58 % de la superficie de la région (contre 37 %). Ainsi, dans le classement des régions, la Haute-Normandie se positionne à la troisième place juste derrière la Picardie et l'Alsace.

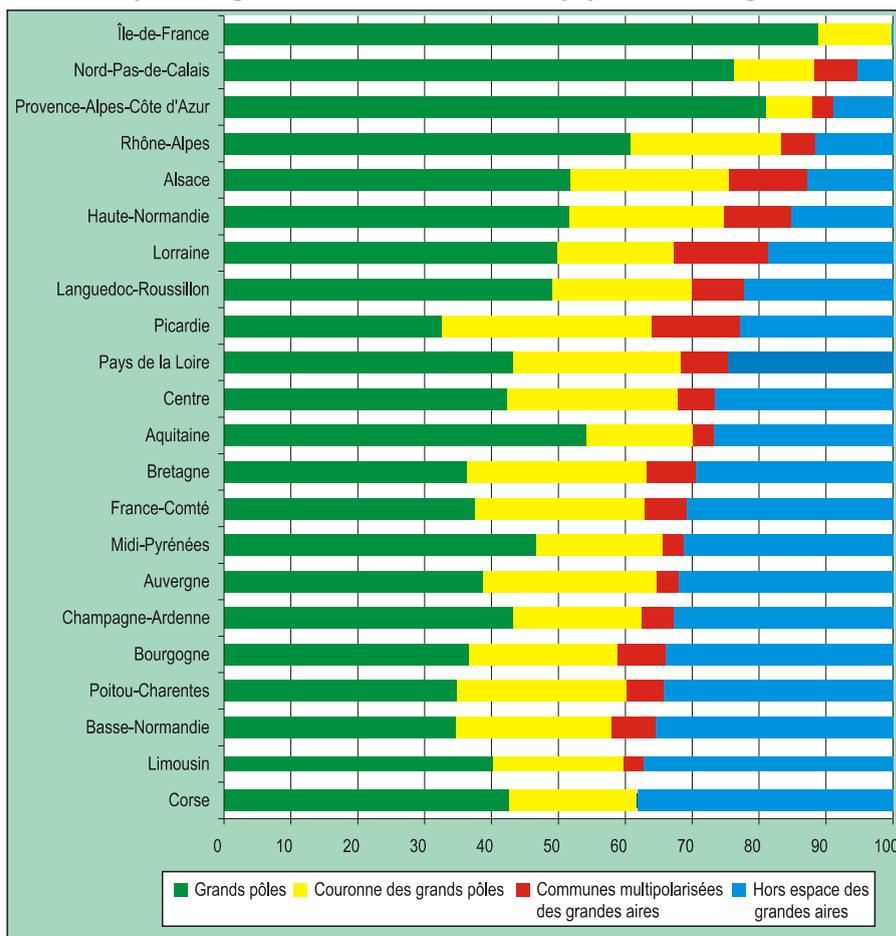
En 2008, les communes multipolarisées des grandes aires concentrent 10 % de la population haut-normande (6,4% au niveau France de province). La Haute-Normandie se situe en quatrième position des régions françaises derrière la Lorraine, la Picardie et l'Alsace. En termes de superficie, l'ensemble de ces communes couvre presque un cinquième du territoire régional, soit deux fois plus que pour l'ensemble du territoire national.

...qui progresse encore en l'espace de neuf ans

Entre 1999 et 2008, la croissance annuelle moyenne de la population dans la région a été plus lente que pour la France de province (+ 0,3 % contre + 0,7 %).

Si on observe les évolutions démographiques, entre 1999 et 2008, dans la même délimitation des aires (celle de 2010), la population des aires urbaines en Haute-Normandie a augmenté en moyenne de + 0,2 % par

Part de l'espace des grandes aires urbaines dans la population des régions en 2008



Source : Insee, recensement de la population 2008.

Unité : %

an, soit à un rythme trois fois inférieur à celui observé sur le territoire national (+ 0,6 %).

Les grandes aires urbaines de la région connaissent également une progression plus faible (+ 0,2 % contre + 0,7 %). Dans la région, cette croissance ne se fonde que sur celle de l'espace périurbain (+ 0,9 %) alors que les grands pôles voient au contraire le nombre de leurs habitants baisser légèrement (- 0,1 % soit environ 10 000 habitants de moins en l'espace de neuf ans). Au sein de l'espace périurbain régional, les couronnes et les communes multipolarisées des grandes aires ont une croissance comparable. Au niveau national, les constats diffèrent un peu : si l'espace périurbain est bien le plus dynamique (+ 1,4 %), les grands pôles voient néanmoins leur population augmenter (+ 0,4 %). Et dans l'espace périurbain national, la population progresse plus dans les couronnes que dans les communes multipolarisées.

Dans les moyennes aires de la région, la population progresse à un rythme plus lent qu'au niveau natio-

nal (+ 0,1 % contre + 0,4 %). Elle baisse dans les petites aires (- 0,2 %), alors qu'elle progresse au niveau national (+ 0,3 %).

Densification et extension

L'évolution d'une grande aire urbaine se fonde sur deux composantes : l'extension, c'est-à-dire l'évolution de la population liée à l'étalement urbain (apparition ou suppression de communes) et la densification, à savoir l'évolution de la population à zonage constant.

Globalement, les grandes aires urbaines de la région se caractérisent par une croissance de la population nettement plus liée à une extension qu'à une densification : 89 % de la croissance est expliquée par ce phénomène contre seulement 11 % par la densification. Au niveau de l'ensemble des grandes aires urbaines de France métropolitaine, la densification est un facteur bien plus prégnant (45 %).

Cinq grandes aires urbaines sont marquées par une nette extension : Rouen, Lillebonne, Pont-Audemer, Evreux et Louviers.



Les autres grandes aires urbaines de la région sont marquées par de faibles densifications et extensions : ces situations renvoient à des aires en relatives stagnations démographiques (Dieppe, Eu) ou perdant de la population entre 1999 et 2008 (Le Havre, Vernon).

Rouen, Lillebonne, Pont-Audemer : des aires à forte extension pour des motifs différents

L'aire urbaine de Rouen a considérablement évolué mais cette évolution tient essentiellement à la "fusion" des unités urbaines de Rouen et d'Elbeuf, dûe elle-même à l'apparition d'une continuité du tissu bâti qui n'existait pas auparavant entre les deux pôles. De fait, les communes de l'ancienne aire d'Elbeuf font maintenant partie de l'aire de Rouen. Et la fusion des deux pôles donne au pôle constitué un rayonnement plus marqué se traduisant par une extension de la couronne périurbaine. Par exemple, des communes anciennement hors influence du pôle rouennais (par exemple Saint-Saëns, Routot) ou anciennement multipolarisées (telles Auffay, Buchy, Bourg-Achard) sont venues étoffer la couronne de la grande aire urbaine de Rouen. Au final, la population de la couronne rouennaise a progressé d'un quart grâce à l'intégration massive de nouvelles communes. En 2008, l'aire de Rouen se compose de 293 communes : 51 constituant son pôle et 242 sa couronne.

Ces évolutions confortent l'aire urbaine de Rouen dans sa première position en Haute-Normandie en termes de population. En 2008, avec ses 649 000 habitants, elle équivaut à l'ensemble des huit autres grandes aires urbaines émaillant le territoire régional. Cette prédominance était déjà avérée en 1999 dans le périmètre du zonage précédent, mais de manière moins marquée. Dans le classement national des grandes aires urbaines, Rouen occupe le 12^e rang et gagne une place par rapport au classement de 1999. Elle est devancée notamment par les aires de Grenoble et de Rennes et précède celles de Toulon ou Douai-Lens.

L'aire urbaine de Rouen couvre par ailleurs un cinquième du territoire

Les aires 2010 en Haute-Normandie

Rang 2008	Aire	Nombre de communes	Population 2008	Surface (km ²)	Densité (hab/km ²)	Typologie des aires
1	Rouen	293	649 291	2 367	274,3	Grande
2	Le Havre	81	293 851	678	433,2	Grande
3	Évreux	88	110 528	796	138,9	Grande
4	Dieppe	72	81 845	515	158,8	Grande
5	Louviers	20	48 557	187	259,6	Grande
6	Vernon	5	32 751	65	501,9	Grande
7	Eu	26	32 435	216	150,2	Grande
8	Fécamp	13	27 373	88	310,8	Moyenne
9	Pont-Audemer	28	27 256	241	113,3	Grande
10	Lillebonne	13	25 245	112	225,3	Grande
11	Bernay	11	15 574	109	143,3	Moyenne
12	Yvetot	4	15 012	29	516,9	Moyenne
13	Gournay-en-Bray	11	10 907	112	97,1	Moyenne
14	Les Andelys	2	8 492	43	199,1	Petite
15	Verneuil-sur-Avre	3	7 257	56	130,1	Petite
16	Beaumont-le-Roger	4	6 019	62	97,5	Petite
17	Neufchâtel-en-Bray	3	5 594	21	268,4	Petite
18	Le Neubourg	3	5 155	22	230,8	Petite
19	Forges-les-Eaux	3	5 034	21	238,7	Petite
20	Brienne	2	4 949	25	195,3	Petite
21	Saint-Valery-en-Caux	1	4 470	10	426,9	Petite
22	Fleury-sur-Andelle	3	4 253	22	194,1	Petite
23	Blangy-sur-Bresle	2	4 118	25	163,5	Petite
24	Luneray	4	3 471	23	153,9	Petite
25	Cany-Barville	1	3 104	14	228,7	Petite
26	Aumale	2	2 417	18	154,6	Petite

Source : Insee, recensement de la population de 2008

haut-normand : 72 % de ses résidents sont concentrés dans son pôle.

L'aire urbaine de Lillebonne connaît elle aussi une extension très importante, découlant comme dans le cas de Rouen d'une fusion de son unité urbaine avec un pôle voisin, celui de Notre-Dame-de-Gravenchon. Elle connaît ainsi la plus forte progression démographique de Haute-normandie : le nombre de ses habitants a plus que doublé en neuf ans, passant de 11 300 à 25 200. En 1999, l'aire de Lillebonne ne possédait pas de couronne. Depuis, neuf communes constituent sa couronne et regroupent un cinquième de la population de l'aire en 2008.

Sur la même période, la population de l'aire urbaine de Pont-Audemer est passée de 18 300 à 27 300 habitants (et de 20 à 28 communes). Cette progression s'explique par une forte extension de son pôle comme cela n'a été le cas que pour 11 grandes aires urbaines françaises. En 1999, le pôle de Pont-Audemer com-

prenait six communes ; quatre nouvelles y ont été intégrées en 2008, notamment la commune de Beuzeville.

Évreux et Louviers : une extension marquée de la couronne

Contrairement aux aires citées précédemment, les aires urbaines d'Évreux et de Louviers ont connu une croissance démographique liée à un accroissement de leur influence sur des communes proches. Respectivement classées 3^e et 5^e dans le classement régional, elles occupent toujours ces rangs en 2008. Pour les deux aires, de nouvelles communes (anciennement multipolarisées en 1999) sont venues grossir la couronne (telles Conches-en-Ouches pour l'aire d'Évreux, Andé ou Poses pour l'aire de Louviers). Ainsi, l'aire d'Évreux est passée de 76 à 88 communes alors que celle de Louviers gagnait cinq communes pour en atteindre 20 en 2008.

Le Havre, Dieppe, Eu, Vernon : faibles densification et extension

Les grandes aires urbaines de Dieppe, Eu, Le Havre et Vernon appartiennent à la moitié des aires métropolitaines présentant de faibles densification et extension. Ces aires se caractérisent par un recul ou une stagnation de leur population.

Après Rouen, la deuxième grande aire urbaine de la région est celle du Havre. En neuf ans, l'aire havraise a enregistré une baisse de population. Néanmoins, sa couronne s'est légèrement densifiée (près de 5 000 habitants en plus) mais n'a pas bénéficié du gain de population lié aux 13 nouvelles communes venues s'y intégrer et anciennement multipolarisées. En effet, parallèlement à cette extension, quatre autres communes pesant un cinquième de la population totale de la couronne, ont glissé de la couronne vers le pôle induisant 8 000 habitants de plus. Mais, cette légère augmentation de population due à la fois à une densification relative de la couronne et à l'extension peu marquée du pôle a été annihilée par un dépeuplement d'ensemble des communes qui constituaient déjà le pôle vrais en 1999 et notamment par la commune du Havre qui, à elle seule, perd 13 000 habitants. L'aire havraise occupe le 32^e rang dans le classement national (27^e en 1999).

Entre 1999 et 2008, l'aire de Dieppe a vu sa population peu progresser, de 80 200 à 81 800 habitants. Néanmoins, cette quasi-stagnation lui a fait perdre des rangs dans le classement national (93^e en 1999, 106^e en 2008).

Dans le même temps, la population de l'aire eudoise a stagné.

Enfin, la seule grande aire urbaine à avoir connu une diminution importante de sa population est celle de Vernon. En fait, sa couronne s'est délitée : en 1999, 12 communes la constituaient mais neuf ans plus tard, une seule commune échappe à l'attraction des pôles de Paris et d'Évreux. L'aire conserve néanmoins

sa 6^e position dans le classement régional.

Il est à noter que la moyenne aire de Fécamp apparaît en 8^e position dans le classement régional des aires. Elle précède en termes de population les grandes aires urbaines de Pont-Audemer et Lillebonne.

Ravi BAKTAVATSALOU, Laurent BRUNET

Des interactions entre régions

Trois aires haut-normandes exercent une partie de leur influence au-delà des limites régionales, exclusivement avec la Picardie. Le grand pôle d'Eu est composé de neuf communes dont cinq sont picardes (la plus importante en termes de population étant Mers-les-Bains). La petite aire de Blangy-sur-Bresle regroupe deux communes : Blangy-sur-Bresle et Bouttencourt, commune de la Somme. C'est également le cas de la petite aire d'Aumale : les deux communes qui constituent son pôle sont Aumale et Quincampoix-Fleuzy.

La situation inverse est plus fréquente. Quatre aires exercent une partie de leur influence sur le territoire haut-normand : les grandes aires urbaines de Paris et de Dreux (région Centre), la moyenne aire d'Honfleur (Basse-Normandie) et la petite aire de Gammaches (Picardie). Ainsi, 89 communes de l'Eure rassemblant 66 000 habitants (dont par exemple, Ivry-la-Bataille ou Marcilly-sur-Eure) et une commune de Seine-Maritime (Neuf-Marché) appartiennent à la couronne du grand pôle urbain parisien.

À l'instar de la Haute-Normandie, plusieurs communes des régions Picardie, Champagne-Ardenne, Centre et Bourgogne sont sous l'influence urbaine de l'aire parisienne. Plus généralement, chaque région comporte une à plusieurs aires à cheval sur d'autres régions.



Insee Haute-Normandie
8 quai de la Bourse
76037 Rouen cedex 1
Tél : 02 35 52 49 11
www.insee.fr
Informations statistiques :
09 72 72 4000
du lundi au vendredi, 9h à 17h

Pour en savoir plus

Brutel C., Lévy D., " Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 - 95 % de la population vit sous l'influence des villes ", Insee Première n° 1374, octobre 2011.

Clanché F., Rascol O., " Le découpage en unités urbaines de 2010 - L'espace urbain augmente de 19 % en une décennie ", Insee Première n° 1364, août 2011.

Floch J.-M., Lévy D., " Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 - Poursuite de la périurbanisation et croissance des grandes aires urbaines ", Insee Première n° 1375, octobre 2011.

Poullain N., " 16 nouvelles agglomérations en Haute-Normandie ", Brèves d'Aval, n° 30, juillet 2011.